



VALNEVA

Société Européenne à directoire et conseil de surveillance

Capital social: € 11 383 243,14

Siège social: 70, rue Saint Jean de Dieu, 69007 Lyon

R.C.S. Lyon 422 497 560

**RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016
SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
(ARTICLES L. 225-177 À L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notes préliminaires :

- + Valneva SE est désignée ci-après par « **la Société** ».
- + « **Le Groupe Valneva** » désigne la société Valneva SE ainsi que ses filiales.



1. Informations relatives aux mandataires sociaux

1.1 Présentation des mandataires sociaux

Nom – Mandat et fonctions	Durée du mandat
<p>Thomas LINGELBACH <i>Président du Directoire de Valneva SE</i></p> 	<p>Nomination le 10 mai 2013. Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p>
<p>Franck GRIMAUD <i>Membre du directoire & Directeur Général de Valneva SE</i></p> 	<p>Nomination le 10 mai 2013. Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p>
<p>Reinhard KANDERA <i>Membre du directoire & CFO de Valneva SE</i></p> 	<p>Nomination le 10 mai 2013. Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p>



1.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux ; état des levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par ces mandataires sociaux

1.2.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque membre du directoire par la Société en 2015

Nous vous indiquons ci-après le nombre, les dates d'échéance et le prix d'exercice des options de souscription qui durant l'exercice écoulé, et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des membres du directoire par la Société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce :

	Référence et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Thomas LINGELBACH	Plan n° 8 – Tranche 1 En date du 28 juillet 2015	Options de souscription d'actions	100 000	3,92	Jusqu'au 28 juillet 2025. 50% des options pourront être exercées à compter du 28 juillet 2017, les 50% restants à compter du 28 juillet 2019
Franck GRIMAUD					Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à M. GRIMAUD en 2015.
Reinhard KANDERA					Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à M. KANDERA en 2015.

1.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions exercées par chaque membre du directoire en 2015

	Référence et date du plan	Date de levée des options	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Thomas LINGELBACH				
				Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été exercée par M. LINGELBACH en 2015.
Franck GRIMAUD	Plan n° 4 – Tranche 1 en date du 5 avril 2005	2 février 2015	700 options de souscription d'actions exercées, donnant droit à 79 800 ¹ actions ordinaires Valneva	1,80
Reinhard KANDERA				
				Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été exercée par M. KANDERA en 2015.

¹ Chaque option a donné droit à 100 actions ordinaires depuis l'admission des actions de la Société sur Eurolist Euronext Paris et la décision de l'Assemblée Générale du 31 mars 2007 de procéder à la division du nominal par 100, le nominal de l'action passant de € 15 à € 0,15, et à la multiplication corrélative par 100 du nombre d'actions.

Conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, toute société appelée à attribuer des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital doit prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans l'hypothèse d'une émission sous quelque forme que ce soit de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription.

Le directoire a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital, le 28 juillet 2010. Ainsi, le directoire a, dans sa séance du 27 août 2010, décidé de procéder, conformément aux articles L. 228-99, R. 228-91, 1°, a) et R. 225-140 du Code de commerce, à un ajustement du nombre d'actions ordinaires pouvant être souscrit par exercice des options de souscription, et ce afin que le prix d'exercice des options de souscription reste constant suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. En conséquence, une option de souscription d'actions, qui donnait droit préalablement à cette opération à la souscription de 100 actions ordinaires, a donné droit à souscrire à 108 actions ordinaires au prix unitaire inchangé de € 1,80 par action.

Suite à une nouvelle augmentation de capital le 5 Juillet 2013, le directoire de la Société a décidé le 24 Juillet 2013 de procéder, conformément aux articles L. 228-99, R. 228-91, 1°, a) et R. 225-140 du Code de commerce, à un ajustement du nombre d'actions pouvant être souscrit par exercice des options de souscription et ce afin que le prix d'exercice des options de souscription reste constant suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. En conséquence, une option de souscription d'actions, qui donnait droit préalablement à cette opération à la souscription de 108 actions ordinaires, a donné droit à souscrire à 114 actions ordinaires au prix unitaire inchangé de € 1,80 par action.



2. Information relative aux salariés non mandataires sociaux

2.1 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2015 aux salariés non mandataires sociaux du Groupe Valneva

Nous vous rendons compte ci-après des options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, par la Société :

Plan d'options de souscription d'actions 2015 (« POSA 2015 »)

Date d'Assemblée Générale	26 juin 2014
Date de décision du directoire	28 juillet 2015
Nombre d'options de souscriptions d'actions attribué	612 000
Prix d'exercice (en euros)	3,92
Bénéficiaires	Les options de souscription d'actions ont été proposées à tous les employés du Groupe Valneva qui ne sont pas mandataires sociaux.
Période d'exercice	Jusqu'au 28 juillet 2025. 50% des options pourront être exercées à compter du 28 juillet 2017, les 50% restants à compter du 28 juillet 2019

2.2 Levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés non mandataires sociaux du Groupe Valneva, en 2015

Aucun des salariés non mandataires sociaux du Groupe Valneva n'a exercé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2015.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toutes précisions et informations complémentaires.

Vienne, le 17 mars 2016

LE DIRECTOIRE